

Cahier des Charges Techniques
de l'Arcadium
et de ses Salles Annexes



SOMMAIRE

1. L'ACCUEIL

1.1 BIENVENUE À L'ARCADIUM D'ANNECY

- 1.1.1 Présentation
- 1.1.2 Accès

1.2 ACCUEIL DU PUBLIC

- 1.2.1 Parkings et arrêts de bus
- 1.2.2 Point de vente de billets
- 1.2.3 Espace accueil, convivialité ou merchandising
- 1.2.4 Surfaces et configurations, aménagements et jauges des salles
- 1.2.5 Bars
- 1.2.6 Zone extérieure fumeurs
- 1.2.7 Personnes à mobilité réduite

1.3 ACCUEIL DES ORGANISATEURS, DES ARTISTES, DES TECHNICIENS, DES INTERVENANTS DIVERS (ARCADIUM)

- 1.3.1 Parkings
- 1.3.2 Locaux : loges, bureaux, vestiaires, locaux divers, catering
- 1.3.3 Clés

2. LA TECHNIQUE

2.1 ZONE DE DÉCHARGEMENT

2.2 EQUIPEMENTS SCÉNIQUES

- 2.2.1 Scène, cage de scène, grill
- 2.2.2 Rideaux, occultations
- 2.2.3 Diffusion son
- 2.2.4 Régies, poursuites

2.3 ÉLECTRICITÉ

- 2.3.1 Alimentations événementielles
- 2.3.2 Alimentations courantes
- 2.3.3 Informations diverses

2.4 RÉSEAUX (DMX, RJ45, INTERCOM)

2.5 ACCROCHES

2.6 LEVAGE ET MANUTENTION

2.6.1 Principes

2.6.2 Matériels

2.7 COMMUNICATIONS

2.7.1 Radios

2.7.2 Téléphonie, Wifi, internet

2.8 AFFICHAGE, SIGNALÉTIQUE

2.9 CLASSEMENT AU FEU DES DÉCORS

3. LA SÉCURITÉ

3.1 MATÉRIEL DE SÉCURITÉ

3.1.1 Tourniquets d'accès

3.1.2 Sonorisation de sécurité, Limiteur décibels

3.1.3 Moyens de secours

3.1.4 Dégagements, circulations

3.1.5 Crash barrière

3.2 CONSIGNES DE SÉCURITÉ

3.2.1 Décors

3.2.2 Artifices

3.2.3 Gaz

3.3 SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

1. L'ACCUEIL

1. BIENVENUE À L'ARCADIUM D'ANNECY

1.1.1 Présentation

L'Arcadium est le fruit de la rénovation et de la restructuration du Hall des Expositions d'Annecy. D'une capacité maximale de 3.300 places, cette salle de spectacles polyvalente permet de proposer, dans d'excellentes conditions d'accueil, une programmation variée et de qualité.

L'Arcadium a vocation à recevoir prioritairement des spectacles vivants. Ses différentes configurations et les trois salles annexes (la salle des Olympiades, la salle des Allobroges et le boulodrome couvert) lui permettent également de programmer, entre autres, des manifestations et galas sportifs, des salons, des expositions, des congrès.

1.1.2 Accès

L'Arcadium et ses salles annexes sont situés, 32 boulevard du Fier, 74000 Annecy, à proximité du Parc des Sports d'Annecy.

Accès par la route :

- en provenance de Paris :

- ▲ Autoroute A6 (direction Lyon),
- ↳ autoroute A40 (direction Genève),
- ↳ direction Bourg en Bresse,
- ↳ direction Annecy (sortie n° 11).

- en provenance de Lyon :

- ▲ Autoroute A43 (direction Genève),
- ↳ direction Chambéry,
- ↳ direction Annecy (sortie n°16 ou n° 17).

Accès par Avion :

- aéroport de Lyon-Saint-Exupéry + 1 h 20 de voiture (autoroute A 43),

- aéroport de Genève + 45' de voiture :

- ▲ Autoroute A1, direction France,
- ↳ autoroute A41 direction Lyon, sorties Annecy nord n° 17 ou Annecy sud n° 16

Accès par train :

- Paris ⇨ Annecy (TGV) : 3 h 40 environ,
- Lyon ⇨ Annecy : 2 h environ.

1.2 ACCUEIL DU PUBLIC

1.2.1 Parkings et arrêts de bus

Près de 500 places de stationnement, dont une dizaine pour des personnes à mobilité réduite, sont à disposition du public, à l'extérieur de l'enceinte l'Arcadium et de ses salles annexes, mais à proximité immédiate.

Localisation des places :

- parking Coubertin,
- rue Pierre de Coubertin,
- chemin des Fins nord,
- rue Lionel Terray,
- boulevard du Fier,
- parking des tennis couverts, boulevard du Fier.

Arrêts de bus les plus proches :

Ligne n°2 :

- arrêt Lionel Terray (boulevard du Fier),
- arrêt Rulland (rue Maréchal Leclerc).

Ligne n°8 :

- arrêt Lionel Terray,
- arrêt Rulland (boulevard du Fier).

Ligne J :

- arrêt Lionel Terray,
- arrêt Rulland (rue Maréchal Leclerc).

1.2.2 Point de vente de billets

Un point de vente de billet est à disposition des organisateurs. Il est situé boulevard du Fier, avant la portail d'accès à l'allée piétonne reliant le boulevard du Fier et l'entrée de la salle. Ce local chauffé, éclairé de l'extérieur, comporte 3 guichets. Il est équipé de 2 lignes téléphoniques, et de 3 prises de courant.

1.2.3 Espace accueil

Un espace accueil est situé dans le hall d'entrée. Il comporte un bar, des toilettes et un espace merchandising..

1.2.4 Surfaces, configurations, aménagements et jauges des salles

Surfaces des salles :

L'Arcadium et ses salles annexes sont utilisables de façon polyvalente conformément aux types d'E.R.P. L, N , T, validés par la commission de sécurité. Toute utilisation d'un autre type fera l'objet d'un dossier et d'une demande d'autorisation auprès de la direction de l'Arcadium, au minimum 2 mois avant la manifestation.

Récapitulatif des surfaces

Configurations	Surface totale m ²
Arcadium	2022
Salle des Olympiades	130
Espace bar Arcadium (fond de salle)	120
Espace accueil / bar Arcadium (entrée salle)	40
Salle des Allobroges	570
Boulodrome	2428
Bar du boulodrome	20

Configurations, aménagements et jauges des salles :

Les configurations, les aménagements et les effectifs envisagés sont étudiés au cas par cas dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment l'arrêté du 25/06/1980, et des dispositions particulières propres à chaque type de manifestation.

Un certain nombre de matériels peuvent être loués ou mis à la disposition des utilisateurs (tables, chaises, estrades, alimentations électriques....).

L'Arcadium, plus particulièrement aménagé pour recevoir les spectacles et les congrès, est équipé d'un gradin mobile et rétractable* de 900 places (au maximum) et de 920 chaises (au maximum) en parterre.

Des configurations et des effectifs pour des utilisations dites « courantes » sont pré-déterminés (largeur scène 21,96 m, ouverture cadre de scène 16 m, premier rang de chaises central à 1,80 m du nez de scène) :

Arcadium gradins et parterre assis (config. n°1)	Configuration, profondeur scène	1A 9,76m	1B 10,98m	1C 12,2m	1D 13,42m	1E 14,64m	1F 15,86m
	Effectif						
	Parterre assis	920	904	824	760	680	648
	Gradins	884	884	884	884	884	884
	PMR***	20	20	20	20	20	20
	Effectif public total	1824	1808	1728	1664	1584	1552

Les configurations n°1 sont prévues sans crash barrière. La mise place de ce dernier sur demande (à indiquer dans le formulaire de réservation) entraîne une diminution des effectifs de 48 personnes.

Arcadium gradins et parterre debout Tarif unique (config.n°2.1)	Configuration, profondeur scène	2A 9,76m	2B 10,98m	2C 12,2m	2D 13,42m	2E 14,64m	2F 15,86m
	Effectif						
	Parterre debout	1830	1730	1630	1530	1430	1330
	Gradins	900	900	900	900	900	900
	PMR***	20	20	20	20	20	20
	Effectif public	2750	2650	2550	2450	2350	2250

Arcadium gradins et parterre debout Tarifs différenciés gradin et parterre (config.n°2.2)	Configuration, profondeur scène	2A 9,76m	2B 10,98m	2C 12,2m	2D 13,42m	2E 14,64m	2F 15,86m
	Effectif						
	Parterre debout	1830	1730	1630	1530	1430	1330
	Gradins	816	816	816	816	816	816
	PMR***	20	20	20	20	20	20
	Effectif public	2666	2566	2466	2366	2266	2166

Arcadium parterre debout (config. n°3)	Configuration, profondeur scène	3A 9,76m	3B 10,98m	3C 12,2m	3D 13,42m	3E 14,64m	3F 15,86m
	Effectif						
	Parterre debout	3280	3180	3080	2980	2880	2780
	PMR***	20	20	20	20	20	20
	Effectif public	3300	3200	3100	3000	2900	280

Arcadium Gradins et zone salon (config.n°4**)	Configurations, profondeur scène	4A	4B	4C	4D	4E	4F
	Effectif	9,76m	10,98m	12,2m	13,42m	14,64m	15,86m
	Gradins	678	678	678	678	678	678
	PMR***	20	20	20	20	20	20
	Effectif public	698	698	698	698	698	698
	Surface totale zone exp m ²	588	554	519	484	450	415
	Surface stands, m ²	392	369	518	323	300	277

* Le gradin composé de 20 rangs offrant 900 places est rétractable par 4, 6, 8, 10, 12...rangées, les possibilités sont étudiées à la demande.

** La configuration n°4 s'entend gradin avancé au pied de la scène, libérant ainsi à l'arrière une zone utilisable en salon.

*** PMR : Personnes à mobilité réduite.

1.2.5 Bars

Sauf dérogation expressément spécifiée au contrat de location, le bailleur se réserve le droit d'exploiter, selon les modalités de son choix, le ou les bars ainsi que de vendre ou de distribuer des vivres et des boissons au public. Il est interdit, sauf dérogation exceptionnelle accordée par la direction de l'Arcadium, de consommer des aliments ou des boissons en dehors des bars. En cas de dérogation, il est formellement interdit d'emporter dans la salle, des boissons et autres articles de consommation pouvant servir de projectiles potentiels.

1.2.6 Zone extérieure fumeurs

Une zone extérieure réservée aux fumeurs, non couverte et clôturée, est accessible depuis les espaces bars.

1.2.7 Personnes à mobilité réduite

L'organisateur doit prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, des places pour les personnes à mobilité réduite et leurs accompagnateurs. Une attention toute particulière doit être portée à leur accès prioritaire aux salles. Le prix des places pour les personnes à mobilité réduite devra correspondre au tarif le moins élevé des places en vente.

La salle peut accueillir, quelles que soient les configurations, 20 PMR.

Une estrade réservée aux PMR, d'une surface d'environ 18 m², et d'une hauteur de 0,50 m, munie d'une rampe d'accès réglementaire, est installée pour les configurations assis-debout ou tout debout. Cette estrade permet d'accueillir 10 PMR. Le calcul des effectifs prévoit également la présence de PMR en parterre.

1.3 ACCUEIL DES ORGANISATEURS, DES ARTISTES, DES TECHNICIENS, DES INTERVENANTS DIVERS (ARCADIUM)

1.3.1 Parkings

Deux parkings (parking logistique Arcadium et parking boulodrome), peuvent être mis à la disposition des organisateurs, selon les manifestations.

Sauf dérogation exceptionnelle accordée par la Ville d'Annecy, le parking logistique, commun à l'Arcadium, la salle des Allobroges et à la salle des Olympiades, est exclusivement réservé aux organisateurs et aux véhicules techniques des spectacles et des manifestations, aux artistes, aux participants, au personnel municipal, au personnel extérieur recruté par la Ville d'Annecy. Ce parking est également accessible, dans la limite des places disponibles, aux personnes à mobilité réduite et, en accord avec la direction de l'Arcadium, aux invités, aux partenaires et aux VIP.

Le parking du boulodrome est prioritairement réservé au public et aux utilisateurs de cette salle. Il peut également être accessible au public et aux utilisateurs de l'Arcadium hors saison sportive du boulodrome et si celui-ci n'est pas utilisé pour une autre manifestation..

La présence de véhicules sur les dessertes pompiers n'est ponctuellement tolérée que durant les opérations de déchargement, et en présence des chauffeurs.

Les véhicules techniques doivent impérativement stationner sur les emplacements qui leur sont réservés.

Les organisateurs peuvent disposer, selon les manifestations :

- de 6 places poids lourds ou cars, de 78 places dont 3 pour des PMR sur le parking logistique Arcadium,
- de 54 places, dont 2 pour des PMR, sur le parking du boulodrome.

L'organisateur communique à la direction de l'Arcadium, dans les meilleurs délais, le nombre, le type ainsi que les dates et heures d'arrivées, des véhicules susceptibles de stationner sur les parkings. Les véhicules des invités, des partenaires ou des VIP autorisés à stationner sur le parking logistique doivent être clairement identifiés (liste des noms, macaron...).

Les parkings de l'Arcadium et du boulodrome sont accessibles depuis le boulevard du Fier. La direction de l'Arcadium communiquera aux organisateurs le code d'ouverture du portail du parking logistique de l'Arcadium et remettra, si celui-ci est utilisé, la clé du portail du parking du boulodrome.

L'installation de chapiteaux ou de tentes sur les parkings est interdite.

6 alimentations 220V/380V sont à la disposition des véhicules sur un coffret étanche, 4 X 16A et 2 X 32A, l'ensemble sous disjoncteurs et protection 30mA.

1.3.2 Locaux

Les locaux se répartissent entre, le rez de chaussée de plain-pied et le premier étage accessible par escaliers et ascenseur :

- loges

Loge	Etage	Surface	Equipements
Loge n° 1	Rdc	15m ²	1 douche, 1 lavabo, 1 wc
Loge n°2	Rdc	20m ²	3 douches, 2 lavabos, 1 wc
Loge n°3	Rdc	8m ²	1 douche, 1 lavabo, 1 wc
Loge n°4	1er	32m ²	3 douches, 3 wc, 4 lavabos
Loge n°5	1er	16m ²	2 douches, 2 lavabos, 2 wc
Loge n°6	1er	28m ²	1 lavabo

- bureaux

Bureau	Etage	Surface	Equipements
Bureau n°1	Rdc	7m ²	1 lavabo, 1 bureau, chaises
Bureau n°2	Rdc	6,5m ²	1 bureau, chaises

- catering

Local	Etage	Surface	Equipements
Cuisine	1er	22m ²	Evier, hôte, tables chaises, alim. électriques, 32A tri., 16A mono.
Salle repas	1er	105m ²	Tables, chaises, (salle des Olympiades)

- locaux divers

La mise à disposition de locaux divers, notamment pour le stockage de matériel (flight cases, instruments...), est étudiée à la demande.

1.3.3 Clés

Le bailleur met à disposition du preneur un ou plusieurs locaux avec les clés correspondantes. Ces clés devront impérativement être retournées au bailleur à la fin de la manifestation et, au plus tard, à l'issue du démontage des installations.

Le bailleur décline, en conséquence, toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégradation dans les locaux mis à dispositions et pour lesquels il a prêté des clés au preneur.

En cas d'urgence, le bailleur se réserve le droit de pénétrer dans tous les locaux de l'Arcadium et de ses salles annexes.

2. LA TECHNIQUE

2.1 ZONE DE DÉCHARGEMENT EXTÉRIEURE

Comme indiqué dans le paragraphe 1.3.1, la présence de véhicules sur les dessertes pompiers n'est ponctuellement toléré que durant les opérations de déchargement, et en présence des chauffeurs. Après déchargement les véhicules doivent être impérativement garés sur les places prévues à cet effet.

Le quai de déchargement, abrité et ajustable en hauteur, est situé sur la façade ouest (face au boulevard du Fier) il peut recevoir simultanément 2 véhicules, au même niveau que la scène il donne accès au fond de scène côté jardin.

Un accès de plain-pied par une porte d'une largeur de 3,4m et d'une hauteur de 3m , permet d'accéder en coulisse côté jardin.

2.2 EQUIPEMENTS SCÉNIQUES (ARCADIUM)

2.2.1 Scène, cage de scène, grill

Scène dimensions, caractéristiques (voir plan en annexe : scène vue de face):

- Espace scénique maximum (pour détail voir 1.2.4) : 15,86m X 21,96m, soit 348m²
- Charge admissible : 600 daN/m² (suivant hauteur)
- Garde-corps sur trois faces, 4 escaliers de 90cm
- Circulation arrière scène 1,25m,
- Coulisses pour scène de 21,96m : 7m cour et 7m jardin
- Hauteur sous ferme : 12,5m
- Hauteur sous passerelle : 9,98m
- Hauteur sous arche (1ere arche à 15,4m du fond de scène) : 10,90 m
- Hauteur points d'accroches : 12m
- Petite scène d'appoint possible 45m² hauteur 40cm, ou praticables 20m² hauteur réglable jusqu'à 1m.

Grill (voir plan en annexe : niveau passerelles-régie) :

Accessible depuis l'arrière de la scène par une échelle à crinoline, au niveau de la salle. 5 passerelles sont à disposition pour l'accès aux ancrages, aux alimentations des moteurs de levage sur patch et aux prises audiovisuelles. Ses dimensions sont les suivantes, longueur 22 m, largeur 14,6 m, hauteur 12,1 m sous passerelles.

2.2.2 Rideaux, occultations

- Jupe de scène bois noir ou tissus noir
- Rideau fond de scène noir et patience
- Occultation coulisses rideaux noirs
- Habillage éventuel de la scène rideaux noirs
- La salle est équipée de rideaux noirs de partitionnement

2.2.3 Diffusion son d'ambiance et équipements divers

Une sonorisation d'ambiance et une diffusion par micro fil ou HF est possible suivant contrat. Une mise à disposition de matériel divers est également envisageable (tables, pupitre, barrière, poteaux rubans, panneaux d'affichage....)

2.2.4 Régies, poursuites

Les régies sont installées sur praticables ou sur la scène. Leurs emplacements et leurs surfaces sont à déterminer avec l'organisateur.

La passerelle poursuites est accessible depuis le fond de salle, située dans l'axe, hauteur plancher 7,3 m, largeur 3,25 m, longueur 4,6 m

2.3. ELECTRICITÉ, RÉSEAUX DIVERS (VOIR PLAN ÉQUIPEMENTS EN PASSERELLES)

2.3.1 Alimentations événementielles

Passages de câbles

L'Arcadium est équipé d'un caniveau de passage de câbles jusqu'au pied du gradin rétractable (à 35 m du mur arrière de scène), pour les 3 salles 18 passages de câbles.

Distribution

Les alimentations électriques scéniques de l'Arcadium (400A au total), sont disponibles depuis une armoire à l'arrière de la scène en 400V 3 pôles neutre et terre, 16A, 63A, 125A, 250A, 400A. Les sorties sont protégées par disjoncteurs magnéto-thermiques, et des protections différentielles réglables (sélectivité).

La passerelle poursuite de l'Arcadium est alimentée en mono. 2 X 32A et 2 X 16A.

L'Arcadium est équipé de 10 Alimentations de canalis de 63A chacune. Le boulodrome est équipé de 7 Alimentations de canalis de 63A chacune.

La mise à disposition des rails de canalis et des boîtiers d'alimentation, ainsi que leurs poses et déposes sont prévues suivant contrat. Le coût des énergies électriques des équipements

scéniques (son, lumière, effets spéciaux), des stands d'exposition ou de tout autre aménagement particulier est facturé au preneur conformément aux tarifs en vigueur.

2.3.2 Alimentations courantes

Les 3 salles sont équipées d'une distribution courante en alimentations 16A.

2.3.3 Contraintes diverses

L'organisateur ou son représentant mettent en place les liaisons équipotentiels entre les structures métalliques (poutres, truss...) installées pour la manifestation et le bâtiment. Ils garantissent, à partir des alimentations de puissance pré-citées, la protection des câblages et des équipements terminaux installés pour la manifestation, notamment la protection 30mA contre les contacts indirects.

Les câbles, connecteurs et matériels doivent être conformes aux normes en vigueur et ne doivent pas constituer une gêne pour le public.

Toute installation temporaire n'ayant pas été vérifiée initialement par un organisme agréé fera l'objet d'un contrôle de conformité à la charge de l'organisateur.

2.4 RÉSEAUX DMX, ETHERNET RJ45, INTERCOM (ARCADIUM)

(VOIR PLAN ÉQUIPEMENTS EN PASSERELLES)

Les passerelles, le fond de scène et la passerelle poursuite sont équipés de prises audiovisuelles (DMX, ethernet RJ45, intercom), raccordées à une baie de patch située au poste central de sécurité (PCS, 1er étage)

2.5 ACCROCHES (ARCADIUM)

La salle est dotée de 407 points d'ancrage pouvant supporter de 500 kg à 1500 kg.

2.6 LEVAGE ET MANUTENTION

(VOIR PLAN ÉQUIPEMENTS EN PASSERELLES)

Dans l'Arcadium, une prise 32A tri. située dans la coulisse côté jardin est à disposition pour l'alimentation des moteurs de levage.

Les équipements suivants peuvent être mis à disposition en fonction des clauses du contrat de location et pour l'aménagement de l'Arcadium, de la salle des Allobroges ou du boulodrome : un chariot élévateur, une nacelle élévatrice (type génie) et un pont roulant.

2.6.1 Principes

Les charges sur les points d'ancrages ne peuvent s'appliquer que verticalement, suivant une

limite et un principe de répartition précis, communiqué en temps voulu par les techniciens de l'Arcadium.

Un plan des matériels suspendus et des charges sera initialement validé par le bailleur. L'organisateur et ses représentants veilleront au respect strict de ce plan.

L'application des normes et des règles de l'art pour la suspension du matériel utilisé, sont garanties par l'organisateur ou son représentant. Ils seront particulièrement attentifs à ce que les structures suspendues ou placées en hauteur soient équipées de 2 systèmes de fixations adaptés et de conception différentes.

Aucune personne ne sera présente sous les charges lors des opérations de levage.

Les examens de montage et d'adéquation ainsi que les vérifications réglementaires des installations suspendues seront effectués par l'organisateur ou son représentant avant le spectacle.

Les techniciens de l'Arcadium sont les seuls habilités à utiliser les rails destinés à la translation des 4 ponts de son et des occultations. L'utilisation de ces rails est strictement interdite pour effectuer des ancrages.

2.6.2 Matériels des organisateurs

l'organisateur ou son représentant s'engagent à n'utiliser que du matériel, contrôlé réglementairement, sur lequel la charge maximum utile (CMU ou SWL ou WLL) ou la charge de rupture (CR) sont inscrites visiblement. Les systèmes particuliers de fixation non répétitifs doivent faire l'objet d'une vérification par un organisme agréé.

2.6.3 Matériels mis à disposition par l'Arcadium

- Un pont carré de 500mn, 16m de long, pour la face, équipé de 2 moteurs et de leur télécommande, CMU 1 tonne répartie.
- Deux ponts triangle de 500mm, 16m de long, sur la scène, équipés chacun de 2 moteurs et de leur télécommande, CMU 1 tonne réparties par pont.

Ces 3 ponts sont positionnés en fonction des besoins des manifestations.

2.7 COMMUNICATIONS

2.7.1 Radios

8 postes technique et sécurité, sur réseau interne, sont répartis par le bailleur lors des manifestations. Au moins 1 de ces postes sera affecté à l'organisateur ou à son représentant dès le montage.

2.7.2 Téléphonie, Wifi, internet

L'ensemble des locaux, sous couverture WIFI, permet un accès internet. Des prises téléphoniques fixes sont installées et disponibles dans les locaux de l'Arcadium.

2.8 **AFFICHAGE, SIGNALÉTIQUE**

Le bailleur met à la disposition du loueur un panneau d'affichage dynamique situé boulevard du Fier ainsi que des emplacements à l'intérieur de l'Arcadium et de ses salles annexes. Le bailleur, et lui seul, se chargera de la pose et de l'enlèvement des affiches au sein de ses équipements. Il communiquera au loueur les formats d'affiches acceptés, les panneaux disponibles et la durée d'affichage.

2.9 **Classement au feu des décors**

L'organisateur ou son représentant vérifient la conformité des décors dont les classements sont les suivants :

- Jauge inférieure à 1500 personnes : Les décors sont en matériaux M2 ou classés C-s2, d0 ou en bois M3 ou D-s3-d0,
- Jauge supérieure à 1500 personnes : Les décors sont en matériaux M1 ou classés CB-s2, d0

3. LA SÉCURITÉ

3.1 **MATÉRIEL DE SÉCURITÉ**

3.1.1 Tourniquets d'accès

L'entrée publique de l'Arcadium est accessible depuis l'allée extérieure principale après le passage de 3 tourniquets ayant également fonction de comptage. Un accès spécifique est prévu pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

3.1.2 Sonorisation de sécurité et Limiteur de pression acoustique

L'alarme générale se fait par diffusion d'un message pré-enregistré, remise en lumière de la salle et interruption de la programmation.

L'interruption de la programmation est également asservie à un limiteur de pression acoustique dont la visualisation est possible depuis la salle. Elle intervient par coupure des alimentations électriques 63A, 125A, 250A, 400A des alimentations scéniques.

3.1.3 Moyens de secours

Le site est équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A (SSI) qui détecte les fumées dans les loges, les vestiaires, les bureaux, les locaux à risque particulier et le plenum

du faux plafond de la salle des Allobroges. Des déclencheurs manuels sont installés dans les salles et les locaux annexes au niveau des issues de secours.

Le matériel centralisé est installé au PCS au R+1 de l'Arcadium. Des écrans déportés dans la salle des Allobroges et au boulodrome reportent les informations du SSI.

L'Alarme générale est répartie en 2 zones : Arcadium (zone 1) , salle des Allobroges et boulodrome (zone 2). Elle pourra être temporisée ou non en fonction des utilisations des salles.

L'Arcadium, la salle des Allobroges et le boulodrome sont dotés de robinets incendie armés (RIA) et de moyens d'extinction portatifs (extincteurs). Des extincteurs sont également répartis dans la salle des Olympiades et dans les locaux annexes.

Les utilisateurs veilleront à laisser accessibles les moyens de secours. Un complément de protection pourra être proposé par le bailleur en fonction des matériels installés (extincteurs près des régies...).

3.1.4 Dégagements, circulations

Les circulations et les dégagements ne doivent jamais être encombrés par du matériel stocké.

L'emploi de tentures, rideaux, voilages est interdit en travers des dégagements.

3.1.5 Crash barrière

Une barrière de protection (crash barrière) peut être mise à disposition suivant les clauses du contrat de location. Le bailleur en assure le montage et le démontage.

3.2 CONSIGNES DE SÉCURITÉ

3.2.1 Décors

L'espace scénique de l'Arcadium étant intégré à la salle, les décors doivent être en matériaux classés M1. L'utilisation de vélum doit faire l'objet d'une étude particulière et d'une validation par la commission de sécurité.

Les décors, suspensions et les aménagements ne doivent pas cacher les éclairages de sécurité.

3.2.2 Artifices

Tout programme comprenant l'emploi d'artifices ou de flammes doit faire l'objet d'un examen spécial de la commission de sécurité compétente ; il ne peut être autorisé que si des mesures de sécurité, appropriées aux risques, sont prises.

3.2.3 Gaz

L'utilisation est interdite dans les salles. Toutefois elle peut être tolérée pour les manifestations de type T dans les conditions de l'article T31 de l'arrêté du 18 novembre 1987.

3.2.4 Utilisation d'installations particulières

Sous la responsabilité du preneur, l'utilisation de machines particulières de types, « générateur de mousse, « à effets utilisant du dioxyde de carbone », « générateurs de fumée », « laser » est autorisée conformément à l'instruction technique relative à l'utilisation d'installations particulières du 11 décembre 2009.

3.3 SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

Le preneur s'engage à ce que toutes les personnes travaillant pour son spectacle ou sa manifestation soient déclarées, formées, qualifiées, habilitées et autorisées conformément à la réglementation en vigueur.

Le personnel travaillant au montage et démontage des structures doit obligatoirement porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : chaussures de sécurité, casque, gants, et éventuellement lunettes de protection, harnais et protections auditives.

Le levage et la manipulation de charges sont interdits au dessus du personnel ou du public.

Les conducteurs de chariots élévateurs doivent être titulaires du CACES et de l'autorisation de conduite délivrée par leur employeur.

En aucun cas, les chariots élévateurs ne peuvent servir de moyens de transport ou d'élévation pour autre chose que du matériel prévu à cet effet.

Seul le personnel dûment habilité et autorisé par le responsable technique de l'Arcadium peut effectuer des interventions dans les armoires électriques et pénétrer dans les locaux à risques tels que : TGBT, TGS, local de transformateur etc...

Le preneur s'engage à faire respecter le règlement intérieur de la salle par son personnel et celui des entreprises dont il est le donneur d'ordre.

Le preneur s'engage à respecter les limitations imposées par l'autorisation administrative pour que le nombre de spectateurs et de personnel ne dépasse pas le nombre maximum dans la

formule de service retenue.

Le preneur s'engage à signer et à faire signer par son représentant le plan de prévention et le protocole de déchargement, il transmet ces documents aux intervenants dont il est le donneur d'ordre (sociétés sous traitantes) pour prise connaissance et signature.

